



# VIGILANCE & ACTION

"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir".  
"Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".

Bulletin mensuel de liaison du MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTÉ (M.I.L.)  
N° 155 supplément à AVRIL 2002 - 4 € ISSN 0989-3237

## LA SÉCURITÉ POUR TOUS UNE REPRISE EN MAIN S'IMPOSE !

par Dominique **PERBEN**  
ancien ministre, député, maire de Chalon-sur-Saône

Après avoir progressé de 5,72 % en 2000, la délinquance a fait un bon de 7,69 % en 2001.

Dire que la situation est grave est un euphémisme. Les chiffres traduisent une crise inquiétante et montrent que le Gouvernement a perdu le contrôle de la situation.

Les commentaires choquants entendus lors de la présentation officielle de ces statistiques n'ont fait que rajouter au malaise.

Pour les plus hautes autorités de la Police Nationale, l'augmentation des chiffres viendrait du fait que, grâce à la police de proximité, le public dépose plus facilement plainte. Quant au Premier Ministre, il estime que c'est la société qui est violente. Autrement dit, tout cela est normal, et les citoyens n'ont qu'à s'y adapter.

Pas un mot pour les millions de victimes, pas une pensée pour les policiers et les gendarmes tués en 2001, et à aucun moment l'engagement de faire baisser la délinquance cette année !

### DÉLINQUANCE EN HAUSSE

Quand cessera-t-on de se moquer du monde ?

Même si le chiffre de 7,69 % est déjà impressionnant, tout le monde sait qu'il est faux. Selon les praticiens, la réalité se situe autour de 10 à 12 %.

Tout est fait pour masquer la réalité : plaintes refusées ou transformées en mains-courantes, infractions multiples transformées en infraction unique, sans parler des laborieux « ajustements » effectués place Beauvau lors de la centralisation des données.

A cet égard, la Gendarmerie, moins politisée, est sans doute plus honnête que

le Ministère de l'Intérieur lorsqu'elle reconnaît une progression de la délinquance de 11,89 % dans les zones où elle est compétente.

Pour toute réponse, le Gouvernement propose la création d'un observatoire de la délinquance, c'est-à-dire un « comité Théodule » de plus pour dissoudre encore davantage les responsabilités et égarer les citoyens.

Sur ce point, les solutions sont pourtant simples :

- tout d'abord que les statistiques de la délinquance soient rendues publiques chaque trimestre, par le Préfet, au niveau du département. Cela permettra à nos concitoyens d'être pleinement informés et aux élus locaux de pouvoir faire leur travail. Mais il impératif que ces statistiques comprennent aussi le nombre de mains-courantes puisqu'il est avéré que de plus en plus de plaintes sont dépénalisées sous cette forme,

- ensuite, que les statistiques globales de la criminalité soient effectuées au niveau de l'Union européenne, et pourquoi pas par EUROPOL qui est l'embryon de la future police européenne intégrée. Cela aura le mérite de permettre des comparaisons avec nos voisins.

En présentant les statistiques de l'année 2001, le Ministère de l'Intérieur a bien été obligé de reconnaître que pour la première fois de notre histoire, la barre des 4 millions d'infractions avait été franchie.

### UN STATUT DE LA VICTIME

Même si la réalité, est largement supérieure, 4 millions d'infractions officiellement recensées, cela veut dire au moins 4 millions de victimes. C'est d'abord à elles

que nous devons penser. Blessées, humiliées, privées du fruit de leur travail, elles éprouvent un sentiment de total abandon. Encore une fois, on ne trouve pas un mot pour elle dans la bouche du Premier Ministre ou des membres du Gouvernement.

Il faut mettre un terme à cette situation où le sort du délinquant importe plus que celui des victimes.

Pour cela, il faut, dans notre Droit, donner à la victime un véritable statut. Qu'elle puisse bénéficier, si elle le souhaite, de la commission gratuite d'un avocat, d'une assistance sociale, d'un suivi médical, d'un soutien psychologique et si nécessaire, d'une aide pour la recherche d'un emploi ou d'un logement.

Concrètement, pourquoi ne pas créer des points d'accueil de victimes, guichets uniques où elles pourraient s'informer de leurs droits et demander les aides évoquées plus haut.

Il est urgent de rompre avec l'actuel climat et de réaffirmer que la société est d'abord aux côtés des victimes et leur exprime sa solidarité par des mesures concrètes.

Lorsque le Premier Ministre a cru élever sa responsabilité en déclarant que c'est la société qui est violente, il a, en vérité, fait un accablant aveu de culpabilité.

Il a en fait reconnu que notre société est désormais livrée à la loi du plus fort, qu'il n'y a plus de règles, plus de valeurs.

Voilà le sinistre bilan d'un homme toujours imprégné d'une idéologie de destruction et en premier lieu de destruction de l'État.

Pour nous gaullistes, rétablir la sécurité c'est d'abord refonder l'État.

C'est l'enjeu central des prochaines échéances électorales.

## REFONDER L'ÉTAT

Tout Etat démocratique comporte des règles, toutes règles nécessitent que certains soient chargés de les faire respecter.

La règle, c'est la Loi, expression de la volonté populaire, elle définit l'intérêt général.

On ne dénoncera jamais trop l'effet destructeur qu'a produit et que continue de produire cette expression mitterrandienne, « la force injuste de la loi ». Dénonçons aussi cette gauche mondaine, pseudo-élite, qui nous pousse vers le communautarisme où le pouvoir politique serait réduit à un simple rôle de « go between » entre groupes de pression rivaux. Enfin, là aussi, il y a un déclin français. La France est de plus en plus considérée à l'étranger comme un pays peu sûr. Revenons aux principes fondateurs de la République, réaffirmons que l'État est en charge de l'intérêt général et que la citoyenneté commence par le respect de la loi.

Une place particulière doit être reconvenue à ceux, policiers ou gendarmes, qui sont chargés de faire respecter la loi. Ils accomplissent, en notre nom à tous, une mission difficile et souvent dangereuse. A ce titre, ils ont droit à notre reconnaissance et à notre soutien.

Ces valeurs étant remises à leur place, c'est-à-dire au centre des choses, abordons maintenant les réformes dont la France a besoin pour retrouver la sécurité.

Une réflexion en profondeur a été menée. Elle a débouché sur des propositions globales et cohérentes qui sont maintenant celles de l'opposition tout entière et qui rejoint celle de notre candidat à l'élection présidentielle, **Jacques CHIRAC**.

En voici les idées forces.

## TOLÉRANCE ZÉRO

Par les effets conjugués des classements sans suite (environ 82 % des faits portés à la connaissance des Parquets) et de la mauvaise exécution des décisions de justice (en moyenne, près de la moitié des condamnations prononcées ne sont pas exécutées) aujourd'hui, l'auteur d'une infraction a moins d'un risque sur dix de faire l'objet d'une sanction effective. Cette impunité de fait exaspère nos concitoyens et constitue la première

cause de la montée de l'insécurité dans notre pays. Mettre un terme à cette situation est pour la droite la priorité. Plutôt que d'importer le système de la « tolérance zéro » en usage aux Etats-Unis qui ne correspond pas à notre sensibilité et qui n'est pas compatible avec notre système juridique, nous avons opté pour un autre concept, l'impunité zéro. Cela signifie que, dans le respect des principes généraux de notre droit, toute violation de la loi doit entraîner une réponse, adaptée et rapide. Cette réponse peut être une sanction pénale, mais également un travail d'intérêt général ou une mesure de réparation à l'égard de la victime.

## UN GRAND MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Au travers des budgets de la Police et de la Gendarmerie, nous, c'est-à-dire les contribuables, consacrons des moyens financiers très importants à la sécurité intérieure. En contrepartie de cet effort, nos concitoyens sont en droit d'attendre de l'Etat des résultats, ce qui commence par la meilleure utilisation possible de l'argent public. C'est pourquoi le moment est venu de mobiliser toutes les énergies et de créer un grand ministère de la sécurité intérieure où la Police et la Gendarmerie travailleront ensemble. Je tiens à dire clairement qu'il ne s'agit pas de revenir sur le statut militaire de la Gendarmerie, qui, organiquement, continuera d'appartenir au Ministère de la Défense. Mais il faut, pour commencer, créer auprès du Ministre de la sécurité intérieure un état-major commun Police-Gendarmerie, dans lequel la Douane pourra également être représentée, qui organisera la complémentarité des missions, des moyens et implantations géographiques. Parallèlement, un comité de suivi placé auprès du Ministre et composé de responsables des deux forces, recherchera toutes les convergences possibles à moyen terme, par exemple, l'achat d'équipements identiques ou des modules de formation communs.

La sécurité étant érigée au rang de priorité nationale, il faudra donner à la Police et à la Gendarmerie les moyens d'accomplir leur mission. Très vite après le retour de la droite, nos concitoyens devront percevoir les signes concrets du changement. Pour cela, *un paquet financier exceptionnel* sera débloqué en faveur de la Police et de la Gendarmerie. Il sera destiné à remédier aux signes les plus criants du déclin matériel des forces de l'ordre. Est-il admissible qu'à Paris et en

banlieue un tiers des véhicules soient immobilisés pour réparation ?

Tout de suite après, nous avons prévu l'adoption d'une grande loi de programmation quinquennale sur la sécurité intérieure.

## UNE GRANDE LOI DE PROGRAMMATION

Plus personne ne veut de ces pseudo-réformes, sans cohérence entre elles, adoptées, à la va vite uniquement pour réaliser des effets d'annonce.

Nous avons au contraire besoin d'une approche globale, pensée et programmée sur la durée. Cette loi permettra, notamment, de traiter les questions budgétaires, y compris les mesures destinées à revaloriser la situation matérielle des policiers et des gendarmes, la question des effectifs, à la fois dans la perspective des départs massifs à la retraite et pour anticiper la fin des contrats des adjoints de sécurité et enfin d'adapter les outils juridiques à l'évolution de la délinquance.

## LES MAIRES

Dernier point, les Maires, qui sont la clé de voûte de la démocratie locale sont aujourd'hui de véritables infirmes en matière de sécurité. Cette situation ne correspond plus aux aspirations de notre temps.

Il ne s'agit nullement pour la droite de « municipaliser » la police. Tout au contraire nous réaffirmons que la sécurité publique constitue une mission régalienne et qu'il est urgent de restaurer l'autorité de l'Etat. Mais un Etat ayant retrouvé sa force n'a pas à craindre l'exercice de certaines responsabilités au niveau local.

Ce que les Maires souhaitent, c'est d'une part, de pouvoir fixer des objectifs de sécurité publique locale à la Police et à la Gendarmerie et d'autre part, de pouvoir suivre régulièrement la réalisation de ces objectifs.

Pour cela des contrats d'objectif assortis d'une obligation de résultats devront être mis en place.

Ces mécanismes doivent être institutionnalisés et concrètement, nous prévoyons la création de Conseils de Sécurité de Proximité présidés par les Maires.

La sécurité c'est d'abord la Liberté, mais puisque cette liberté doit être donnée à tous, la sécurité c'est aussi l'Egalité.

La sécurité c'est enfin le respect de l'autre, c'est-à-dire la Fraternité. Telles sont les valeurs qui inspirent notre projet.

# LA SÉCURITÉ : UN DEVOIR DE L'ÉTAT

Discours de Jacques CHIRAC, Président de la République

Garges-Les-Gonesse - 19 février 2002 - (suite)

## L'IMPUNITÉ ZÉRO

Aucune infraction, si légère soit-elle, ne doit plus être laissée sans réponse, une réponse adaptée, proportionnée à la faute, juste, mais certaine, immédiate et dissuasive. C'est "l'impunité zéro".

Cela suppose que nous donnions à la justice les moyens de mieux juger.

Engorgée, fragilisée, critiquée, notre justice n'est plus aujourd'hui en mesure de remplir sereinement ses missions. Il n'est pas admissible que le classement sans suite des plaintes soit si souvent la règle et que 30% des peines de prison ferme de moins d'un an restent inexécutées. Ce phénomène a pris une telle ampleur qu'il constitue, à l'échelle de la nation, un véritable déni de justice.

Donnons aux magistrats, qui sont confrontés chaque jour aux problèmes majeurs de notre époque, les moyens matériels leur permettant d'assumer les exigences de leur métier.

Renforçons l'efficacité de la justice: qu'elle soit mise en capacité de juger, de juger vite et que les peines qu'elle prononce soient immédiatement et pleinement appliquées. Systématisons le traitement des plaintes en temps réel. Encadrons dans des délais réalistes la durée des procédures judiciaires. C'est ainsi que nous ferons reculer le sentiment d'impunité, car ce sentiment vient souvent du temps interminable qui s'écoule entre le moment où la plainte est déposée et le moment où elle est finalement jugée.

Organisons une justice de proximité, capable de traiter les petits délits, et chargée de prononcer, sous le contrôle des magistrats, des peines de réparation immédiates et effectives, des travaux d'intérêt général, des contraventions.

Inspirée des anciennes justices de paix, elle permettra de lutter contre le taux exces-

sif de procédures classées sans suite alors même que l'auteur de l'infraction est identifié. Ainsi, les petits délits, qui sont très souvent l'antichambre de la délinquance, ne seront plus laissés sans réponse.

La carte judiciaire n'est plus adaptée à la nouvelle géographie de la délinquance. Certains tribunaux, particulièrement exposés, doivent supporter des charges de travail disproportionnées. Il est nécessaire de leur affecter en priorité moyens humains et financiers.

Dans la fidélité à nos principes républicains les mieux établis, le Ministère de la Justice doit pour sa part assumer ses responsabilités de protection de la société en définissant une véritable politique pénale et en s'assurant de son application par les procureurs sur tout le territoire national.

**La justice doit être la même pour tous partout en**

des adolescents qui commettent leur premier délit et celui des multirécidivistes endurcis.

Nous avons affaire à un phénomène complexe et multiforme auquel on ne peut apporter de solution unique.

Aucun jeune, quelles que soient les fautes qu'il a commises, ne doit jamais être considéré comme perdu. On ne peut aborder la question si grave de la délinquance sans vouloir que toutes les chances soient offertes aux jeunes à la dérive, plusieurs fois s'il le faut. L'ordonnance de 1945 doit être adaptée dans cet esprit.

Nous avons à traiter trois problèmes très différents :

- premier problème : la scolarisation des élèves exclus de plusieurs établissements pour des actes graves : c'est la création par l'éducation nationale d'"établissements scolaires spécialisés" ;

- deuxième problème : le placement provisoire sur me-

de l'ordre après avoir commis des agressions graves ;

- troisième problème : le placement des mineurs délinquants multi-récidivistes, en "établissement éducatif fermé", sur condamnation du tribunal, et pour une durée qu'il décide. La spirale qui peut conduire ces délinquants du délit récidivant à la criminalité doit être cassée. C'est la seule chance de pouvoir leur donner une véritable possibilité de réinsertion. Quant aux mineurs condamnés pour crime, des instituts pénitentiaires spécialisés doivent être créés pour que la France réponde enfin aux exigences de la convention internationale sur les droits de l'enfant. Ils permettront de soustraire ces mineurs criminels à l'atmosphère délétère des prisons pour adultes où ils restent actuellement détenus. C'est une exigence humaine incontournable.

Au-delà, pour assurer le respect de la dignité de la personne humaine, la France devra lancer un programme de construction de prisons modernes, différenciées selon la nature des infractions commises, les politiques de réinsertion envisagées et l'âge des détenus.

## LES VICTIMES

Je souhaite aussi qu'une attention toute particulière soit portée au soutien des victimes, souvent durablement fragilisées et démunies pour obtenir réparation du dommage qu'elles ont subi. En améliorant leur accueil, en assurant leur accompagnement psychologique, particulièrement en cas de violences, en allégeant les procédures d'indemnisation, en impliquant les services de l'Etat ou d'auxiliaires assermentés dans l'exécution des peines de réparations prononcées en leur faveur. Un service d'appel pour l'aide aux victimes, ouvert 24 heures sur 24, doit leur être consacré.



## France.

Face à la délinquance, nous devons renforcer notre dispositif judiciaire de prévention, d'éducation et de sanction.

Il ne s'agit pas seulement de détecter les comportements violents et les conduites à risque dès l'école. Il s'agit, pour les cas les plus graves, d'élargir la gamme des établissements de placement des délinquants, pour ne plus traiter de la même manière le problème

judiciaire, de délinquants en instance de jugement, pour ne pas les laisser libres sur les lieux de leurs agressions : c'est la création par la justice de "centres préventifs fermés". C'est le seul moyen de rassurer témoins et victimes et de protéger celles-ci des représailles quand elles portent plainte. Et c'est aussi le seul moyen d'empêcher ces délinquants de défier les habitants de leur quartier et les forces

Il est également temps de moderniser et de renforcer notre dispositif d'aide juridictionnelle pour permettre à tous les citoyens d'avoir accès à un avocat, quelles que soient leurs ressources.

Parce que nous aurons su donner un coup d'arrêt à la montée de l'insécurité, nous pourrions traiter plus efficacement ses causes profondes.

La solidarité est au coeur de notre rêve français, de notre message, de notre ambition collective. Restaurer la sécurité est une urgence. Mais retrouver le sens de la fraternité est également indispensable. C'est pourquoi ces efforts devront être menés de front.

### **L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

Pour que la France soit plus fraternelle, il faut rétablir l'égalité des chances. "Ce qui constitue la vraie démocratie", disait Gambetta, "ce n'est pas de reconnaître des égaux, c'est d'en faire". Tel doit être notre projet.

**Un projet pour l'école,** bien sûr. Nous devons être particulièrement attentifs aux situations d'échec scolaire. La France ne peut accepter de conserver un taux d'illettrisme de près de 10 % au siècle de l'internet. Elle ne peut accepter que le quart des enfants entrant en sixième ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture et le calcul. Elle ne peut accepter que 60.000 jeunes quittent chaque année à 16 ans le système scolaire sans aucune qualification reconnue.

Chaque élève doit acquérir un socle commun de connaissances. Il faut créer le collège pour tous, en personnalisant autant que possible les parcours scolaires.

Mais aussi **un projet pour la ville.**

Nous devons mettre un terme à la ségrégation géographique qui défigure notre République et, pour cela, il faut faire rentrer l'activité économique dans les quartiers qui souffrent le plus de l'insécurité, en prenant en compte leurs difficultés spécifiques. La croissance à elle seule ne suffit pas. L'expérience des dernières années le montre : l'embellie du marché de l'emploi n'a pas eu d'effet sensible sur le taux de chômage des cités. Les politiques sociales conçues sur un modèle général et uniforme ne suffisent pas non plus.

La création de zones franches avait suscité un grand espoir. Elles ont fait la preuve de leur efficacité. Cette politique doit être relancée.

Une nouvelle politique du logement doit également être mise en oeuvre, privilégiant un urbanisme moins concentré et mieux intégré à la ville.

Au moment où ils ont été construits, les grands ensembles répondaient à une demande sociale. Mais au fil du temps, ces zones d'habitation, coupées du reste de la ville, se sont dégradées.

Beaucoup d'habitants restent malgré tout attachés à des lieux de vie où ils ont grandi ou vu grandir leur famille. C'est en dialoguant avec eux qu'il faut accélérer le remplacement de ces grands ensembles par de nouveaux logements, sans doute plus d'un million à construire dans les vingt années à venir. Donnons-nous les moyens de cette ambition en associant les régions à la politique du logement, en encourageant la construction de logements sociaux par des aides fiscales, en favorisant aussi la remise sur

le marché des logements vacants qui sont trop nombreux dans notre pays.

Les organismes d'H.L.M. doivent devenir les garants d'une meilleure qualité de vie, notamment en recrutant des gardiens d'immeuble en nombre suffisant pour assurer l'entretien des parties communes.

L'accès à la propriété doit également être encouragé, en offrant aux occupants des mensualités du même ordre de grandeur qu'un loyer : il est évidemment très différent, pour celui qui a de faibles revenus, de posséder une habitation à soi plutôt que d'occuper un espace qui lui reste étranger.

Il convient enfin de favoriser le retour des services publics dans tous les quartiers, notamment grâce à des maisons de services publics où se regrouperaient des services municipaux et sociaux, ainsi que des guichets comme ceux de la Poste, d'EDF, de France Telecom.

Il y a en France de véritables terres de mission pour le service public. Donnons-lui les moyens de la réussite en récompensant fortement les agents qui accepteront de relever ce défi.

### **UNE FRANCE PLUS SÛRE ET PLUS UNIE**

Voilà quelques uns des chemins qui peuvent être empruntés pour mieux vivre ensemble dans une France plus sûre et plus unie.

La Nation est d'abord l'ambition de partager un destin collectif. C'est cette volonté de vivre ensemble, cette confiance commune dans les mêmes valeurs, qui fait la force des grandes démocraties. C'est aussi ce qui leur permet de se défendre lorsque

leurs idéaux sont attaqués ou contestés.

Notre modèle républicain reste plus que jamais d'actualité, parce qu'il est la meilleure voie possible pour assurer la cohésion d'une société qui doit absorber les chocs de plus en plus nombreux de la modernité. Il est le meilleur garant de notre cohésion nationale. La Nation, la République, l'attachement à la patrie ne sont pas des valeurs surannées. Ce sont autant de façons de dire " nous ", d'être fidèles à notre histoire et à nos idéaux, d'affirmer un destin collectif et solidaire, de faire entendre notre message.

Ensemble, nous devons refuser et combattre tout ce qui divise les Français. L'absence de respect à l'égard des autres. Les zones de non-droit, qui excluent. Le communautarisme, qui sépare. Les discriminations qui privent les citoyens du plein exercice de leurs droits. Et l'insécurité qui est devenue la première des inégalités.

Contre elle, ce ne sont pas seulement les pouvoirs publics mais tous les Français qui doivent se mobiliser. Car ce n'est pas seulement la protection de chacun contre la violence qui est en cause. C'est l'existence même du contrat collectif sur lequel notre nation s'est construite. Si l'Etat n'est plus en mesure de remplir sa part du contrat, demain c'est notre cohésion nationale qui sera en danger.

Ensemble, nous devons refonder le pacte français. C'est la grande urgence des années à venir.

Vive la République, vive la France !

**JOSPIN ET LA GAUCHE ONT  
AFFAIBLI LES FORCES DE  
L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ DES  
FRANÇAIS.**

**DEMANDEZ-NOUS DES EXEMPLAIRES DE CE JOURNAL  
POUR VOS AMIS INTÉRESSÉS PAR LE SUJET.**

**VOTEZ CHIRAC DÈS LE PREMIER TOUR, LE SEUL  
CAPABLE DE BATTRE JOSPIN POUR BATTRE LA  
GAUCHE.**

VIGILANCE & ACTION est édité par le MIL Imprimerie spéciale - Dépôt légal à parution - Commission paritaire 11181  
Directeur de la publication: R. BÉTEILLE Co-directeur de la publication: G. FLICOURT

# **MIL : LA DROITE CIVIQUE, GAULLISTE ET PATRIOTE**